



Office national du film du Canada

2020-2021

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2020

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2020

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2020-2021. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

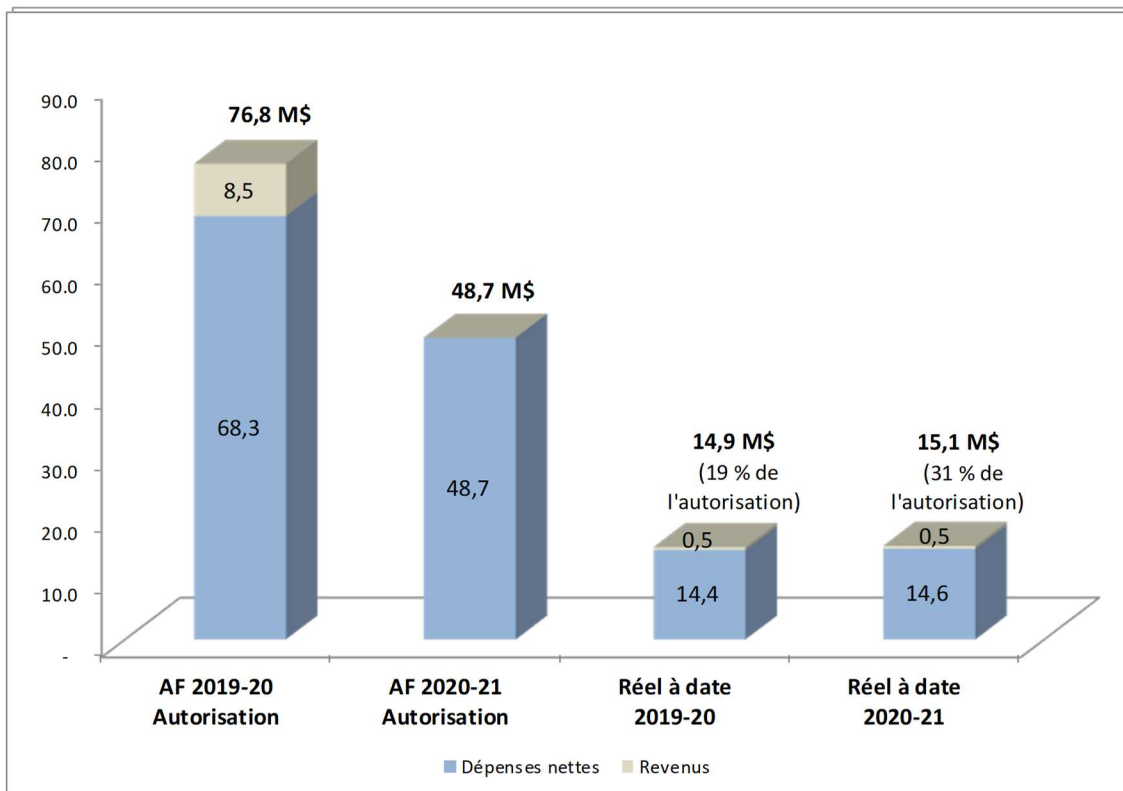
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2020

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 juin 2020.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2020-2021 avec un total de dépenses brutes prévues de 48,7 millions de dollars. La diminution de 28,1 millions de dollars dans les autorisations disponibles est principalement attribuable à la réduction des crédits du Budget principal des dépenses. En raison de la pandémie COVID-19 et des sessions limitées au printemps pour que le Parlement puisse étudier les crédits, le Règlement de la Chambre des communes a été modifié pour prolonger la période d'étude à l'automne. L'ONF devrait recevoir les pleins crédits pour le Budget principal des dépenses 2020-21 en décembre 2020. Une partie de la diminution s'explique aussi par les autorisations fournies pour les améliorations locatives pour le bureau central de l'ONF (Balmoral) l'an dernier au montant de 5,3 millions de dollars.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2020

Le Tableau 2 à la page 7, présente les dépenses et les revenus du premier trimestre 2020-2021, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus :

Les revenus enregistrés durant ce premier trimestre 2020-2021 s'élèvent à 0,5 M\$, à un niveau comparable à l'année précédente.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 1^{er} trimestre 2020-2021 ont augmenté de 0,2 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2019-2020 et se situent à 15,1 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses de transport et communications, services professionnels et spéciaux, location et des acquisition de machines et matériel. La diminution des transport et communications et des services professionnels et spéciaux s'explique par la diminution du volume de production et des voyages suite à la pandémie (COVID-19) afin de respecter les consignes sanitaires. L'ONF reprend graduellement ses activités en s'assurant de suivre les directives des autorités de santé publique. L'augmentation des dépenses de location provient de la charge de loyer des nouveaux locaux du bureau central de l'ONF (Balmoral) et la salle de conservation et du délai de facturation l'an dernier par *Service Publics et Approvisionnement Canada* (SPAC) de certains locaux occupés par l'ONF. Les dépenses d'acquisitions de machines et de matériel ont augmenté suite au financement de certains achats d'équipements informatiques et techniques sous la forme de location-acquisition.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover et de poursuivre le virage numérique

L'ONF se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, tant sur la scène nationale qu'internationale. L'ONF a investi à même ses fonds courants d'opération dans plusieurs initiatives du virage numérique telles que le Plan de numérisation, l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca, le Système de gestion des actifs média, les productions interactives et les flux de production numériques.

Cependant, depuis plusieurs années, la multiplication des plateformes de diffusion numériques et l'élargissement de l'accessibilité aux contenus audiovisuels continuent de bouleverser les modèles d'affaires et d'avoir de profondes répercussions sur les activités de l'ONF. L'ONF doit sans cesse s'adapter et innover dans les façons de produire ses œuvres audiovisuelles, de les promouvoir et de les rendre accessibles aux différents auditoires. Pour s'adapter à cet environnement en constante transformation, l'ONF dispose d'une expertise et d'un plan technologique solides, en plus d'avoir amorcé un changement fondamental de ses façons de produire, conserver et diffuser son contenu. Le besoin d'innover requiert une infrastructure flexible, à la fine pointe de la technologie, qui puisse soutenir les formats émergents de production et de diffusion. À l'ère du numérique, l'évolution des technologies a beaucoup augmenté et il y a un risque que nous ne puissions pas rester à la fine pointe de la technologie si des investissements majeurs ne sont pas encourus en temps opportun.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2020

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris dont le déménagement du quartier général et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

La situation sanitaire actuelle découlant de la pandémie COVID-19 a causé un certain ralentissement des opérations en raison du besoin initial d'auto isolement et de restrictions ultérieures liés à la distanciation physique ainsi que de l'impossibilité de voyager à l'étranger. Cependant, grâce au télétravail et au virage numérique entrepris depuis plusieurs années, l'ONF a su poursuivre la majeure partie de ses opérations et n'a décelé aucun risques financiers additionnels. L'ONF a d'ailleurs devancé des initiatives en lien avec la collaboration à distance pour la production d'œuvres que nous avons prévus dans notre nouveau plan technologique 2020-2025.

Les phases finales de déménagement du bureau central ainsi que de la salle de conservation de l'ONF, qui se terminera durant l'exercice 2020-2021, représente une transformation majeure du mode de fonctionnement de la plupart des employés de l'ONF. Les initiatives lancées au cours des deux dernières années chapeautés par un comité de transition se sont avérées efficaces dans la transition du personnel vers les nouveaux sites.

Approuvé par :



Claude Joli-Cœur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
L'Office national du film

Montréal, Canada
Le 30 août 2020



Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada
Le 30 août 2020

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2020

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>			
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	48 668 557	14 638 748	14 638 748
Autorisations budgétaires totales	48 668 557	14 638 748	14 638 748
Autorisations totales	48 668 557	14 638 748	14 638 748

Exercice 2019-2020		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
68 370 782	14 412 101	14 412 101
68 370 782	14 412 101	14 412 101
68 370 782	14 412 101	14 412 101

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2020

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	28 893 729	10 453 229	10 453 229	40 695 410	10 478 049	10 478 049
Transports et communications	2 071 806	87 481	87 481	3 122 226	505 164	505 164
Information	1 124 613	162 417	162 417	1 694 799	265 414	265 414
Services professionnels et spéciaux	7 566 668	1 285 054	1 285 054	13 384 036	1 840 278	1 840 278
Location	6 530 557	2 233 647	2 233 647	8 922 595	1 090 710	1 090 710
Services de réparation et d'entretien	876 960	119 031	119 031	1 321 585	208 427	208 427
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 003 412	42 098	42 098	1 512 149	123 178	123 178
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	5 265 000	-	-
Acquisition de machines et de matériel	516 255	773 533	773 533	778 000	391 011	391 011
Autres subventions et paiements	84 557	5 323	5 323	127 428	3 222	3 222
Dépenses budgétaires brutes totales	48 668 557	15 161 813	15 161 813	76 823 228	14 905 453	14 905 453
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	-	523 065	523 065	8 452 446	493 352	493 352
Total des revenus affectés aux dépenses	-	523 065	523 065	8 452 446	8 452 446	493 352
Dépenses budgétaires nettes totales	48 668 557	14 638 748	14 638 748	68 370 782	14 412 101	14 412 101

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.